Interdepartmental Committee on Family Violence

Annual Report 1997-98

Prepared by:

New Brunswick Department of Health & Community Services for the Interdepartmental Committee on Family Violence

100-03103/

INTERDEPARTMENTAL COMMITTEE ON FAMILY VIOLENCE

ANNUAL REPORT 1997-1998

INTRODUCTION

The 1997-1998 fiscal year for the Interdepartmental Committee on Family Violence has been both a productive and rewarding year. The Committee continued to work actively with the goal of enhancing partnerships within provincial government departments to prevent and respond to family violence. This report summarizes the many projects, services, and activities of the Committee during this past year.

BACKGROUND

The Interdepartmental Committee on Family Violence was established in September 1987. The Committee is mandated to recommend, coordinate and monitor government initiatives related to all forms of family violence. i.e. child abuse, women abuse, elder abuse and abuse of adults with disabilities. The Committee has representation from the following provincial government departments:

Department of Health and Community Services	(4)
Department of Education	(2)
Department of Justice	(2)
Department of Solicitor General	(2)
Department of Human Resources Development N.B.	(1)
Department of Municipalities, Culture and Housing	(1)
Executive Council	(2)

Dick Quigg, Director of the Access/Assessment, Protection and Post Adoption Services Unit, FCSS, Department of Health and Community Services acted as chairperson for the Committee. The Indepartmental Committee on Family Violence was also supported by E. Anne Caverhill in her capacity as Secretariat.

1997-1998: A YEAR IN PERSPECTIVE

The Interdepartmental Committee on Family Violence met on five occasions during the 1997/1998 fiscal year. The Committee undertook numerous projects and activities through the committee itself and it's subcommittees. In the committee's second year of a three year working plan (1998-1999) the primary focus was the development and enhancement of the Protocol series to be utilized within family violence situations. Work continued on activities already in progress while new projects arose.

Highlights of the year include the following:

- formation of a working group for the purpose of developing an information video for government employees, police para-professionals to support the Child Victims of Abuse Protocols.
- The creation of regional inter-departmental / inter-agency child at risk teams (CART) throughout the province
- November 1997 was declared as Family Violence Prevention Month by Premier Ray Frenette.
- The development of the Adult Victims of Abuse Protocols

The following reflects the activities accomplished by committee members during the year:

i) Intervention / Treatment / Service Delivery

Child At Risk Teams

The establishment of Child At Risk Teams (CART), as per the first recommendation of the Koster/Hillier Report, June 1996, was set as a priority by all the Divisions of the Department of Health and Community Services in August 1997.

Child at Risk Teams were established throughout the province under the Family and Community Social Services Division of The Department of Health and Community Services. The goal of this initiative is to enhance cooperation and collaboration amongst partners in the provision of coordinated services for children at risk for child abuse and neglect. With it's community based structure it is envisioned that children , who are at risk for abuse and neglect, and their families will be identified and receive services appropriate to their needs. The inter-departmental / inter-agency approach to child at risk has been widely supported both by government departments and the private sector throughout New Brunswick.

ii) Standards/Training and Multidisciplinary Approach

Interdepartmental Protocols

The development, training and communication of Protocols through all relevant government departments continued to be a key responsibility of the Interdepartmental Committee on Family Violence during 1997/1998. To this end sub committees continued to work at developing protocols (Adult Victims of Abuse), while others focused on training on protocols (Child Victims of Abuse) or updating of Protocols (Video taping).

Child Victims of Abuse Protocols

A committee was established to develop the second stream of training in regards to the Child Victims of Abuse Protocols. A thirty minute video will be developed and produced to be utilized as part of a half day information session on the Child Victims of Abuse Protocol.

Adult Victims of Abuse Protocols

Adult Victims of Abuse Protocols were drafted and contents sent to member departments for consultation and feedback. The development of a training plan to include all representatives from government departments was commenced early in 1998 with the view of the provision of training on the Protocols in the Fall of 1998.

Protocols for Interviewing Victims of Child Abuse by Videotape

A Committee representing the Departments of Health and Community Services, Justice and Solicitor General was formed to review and update the Protocols for Interviewing Victims of Child Abuse by Videotape. Revisions are required to reflect the current legislation and practices associated with taking video taped statements from child victims of abuse. Regional feedback was obtained from department representatives and field staff around the recommended changes to the Protocol. A training committee was also formed to develop training in respect to the revised protocols.

iii) Public Awareness of Child Abuse

November was proclaimed as Family Violence Prevention month by Premier Ray Frenette. A variety of events took place throughout the province to mark the month.

Policy 701 ; Department of Education

Training on Policy 701 , a policy for the protection of pupils in the public school system from misconduct by adults, (public protection policy) was provided to school Principals throughout the province in the Spring of 1997. Subsequent to this, Principals conducted training for their staff on Policy 701 in the Fall of 1997. Training on Policy 701 will be conducted on an ongoing basis by the Department of Education.

The purpose of Policy 701 is stated as follows:

- To protect pupils in the public school system from abusive behaviour by adults to which they may be exposed by virtue of being puplils including physical, sexual and emotional abuse and discrimination.
- To eliminate abusive behaviours through prevention and effective intervention.
- To define accepable standards of behaviour for adults who have responsibility for pupils in the public school system.

MONITORING AND EVALUATION OF STRATEGIES

The results of a provincial family violence survey were distributed to members of the Interdepartmental Committee on Family Violence. The survey included questions regarding the composition and focus of provincial family violence committees across Canada.

The information obtained demonstrated a shared commitment on the part of provinces throughout the country to the issue of family violence.

COMMUNITY PARTNERSHIPS

Community Partnership

The Department of Health and Community Services provided $ 25,000 to the Community Partnership initiative as per the agreed three year funding arrangements. This represented continuation of support, at a reduced funding level, for the third and final. The project has begun efforts to secure private funding fo sustain itself on a long term basis.

PLANNING FOR 1998-1999

The plan as set out in the Three Year Action Plan for 1996-1999 outlines the work of the Committee in progress. The Action Plan with it's key result areas of prevention, training/awareness, intervention, coordination and partnership continue to provide a framework for the work of the Interdepartmental Committee of Family Violence.

During the 1998-1999 year the sub committees will be very active continuing the work already in progress on the Stream 2 – Child Victims of Abuse training, training for Adult Victims of Abuse training and other components as outlined in the Action Plan (1996-1999).

1998-1999 will bring with it new opportunities as the Interdepartmental Committee on Family Violence continues to work with it's member Departments raising awareness on family violence issues and promoting a well established and comprehensive approach to family violence in New Brunswick.

Comité Interministériel

Sur

La Violence Familiale

Rapport Annuel
1997-98

Préparé par:

Ministère de la Santé et des Services communautaires du Nouveau-Brunswick pour le Comité interministériel sur la violence familiale

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL SUR LA VIOLENCE FAMILIALE

RAPPORT ANNUEL 1997-1998

INTRODUCTION

L'année financière 1997-1998 a été à la fois productive et fructueuse pour le Comité interministériel sur la violence familiale. Le Comité a continué de travailler activement à améliorer les partenariats au sein des ministères du gouvernement provincial pour prévenir la violence familiale et pour y réagir. Le présent rapport récapitule les nombreux projets, services et activités du Comité pendant l'année écoulée.

CONTEXTE

Le Comité interministériel sur la violence familiale a été mis sur pied en septembre 1987. Il a pour mandat de recommander, de coordonner et de surveiller les initiatives gouvernementales concernant toutes les formes de violence familiale, à savoir la violence faite aux enfants, aux femmes, aux personnes âgées et aux adultes handicapés. Le Comité est composé de représentants des ministères et organismes provinciaux suivants :

ministère de la Santé et des Services communautaires	(4)
ministère de l'Éducation	(2)
ministère de la Justice	(2)
ministère du Solliciteur général	(2)
ministère du Développement des ressources humaines du Nouveau-Brunswick	(1)
ministère des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation	(1)
Conseil exécutif	(2)

Dick Quigg, directeur de l'Unité d'accès, d'évaluation, de protection et de post-adoption de la Division FSSC du ministère de la Santé et des Services communautaires a assuré la présidence du Comité. E. Anne Caverhill a également prêté son concours au Comité interministériel sur la violence familiale à titre de secrétaire.

1997-1998 : LE FILM DES ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE

Le Comité interministériel sur la violence familiale s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année financière 1997-1998. Il a entrepris de nombreux projets et activités, directement ou par l'intermédiaire de ses sous-comités. Au cours de la deuxième année de son plan de travail de trois ans (1998-1999), le Comité s'est essentiellement consacré à l'élaboration et à l'amélioration d'une série de protocoles à utiliser dans les cas de violence familiale. Le Comité a continué de travailler sur des activités déjà en cours tout en mettant en route de nouveaux projets.

Voici les faits saillants de l'année :

- Mise sur pied d'un groupe de travail pour élaborer une bande vidéo à l'intention du personnel du gouvernement et des auxiliaires des services de police pour appuyer les *Protocoles – enfants victimes de mauvais traitements*;
- Création dans toute la province d'équipes régionales interministérielles et interorganismes chargées des enfants à risque (ÉCER);
- Novembre 1997 a été proclamé mois de la prévention de la violence familiale par le premier ministre Ray Frenette;
- Élaboration des *Protocoles relatifs aux adultes victimes de mauvais traitements.*

Voici les activités que les membres du Comité ont accomplies au cours de l'année :

i) Intervention, traitement et prestation de services

Équipes chargées des enfants à risque

En août 1997, toutes les divisions du ministère de la Santé et des Services communautaires se sont fixé comme priorité de mettre sur pied des équipes chargées des enfants à risque (ÉCER), conformément à la première recommandation du Rapport Koster/Hillier de juin 1996.

Des équipes chargées des enfants à risque ont été mises sur pied dans toute la province dans le cadre de la Division de la famille et des services sociaux communautaires du ministère de la Santé et des Services communautaires. Cette initiative vise à améliorer la coopération et la collaboration entre les partenaires dans la prestation de services coordonnés destinés aux enfants à risque d'être maltraités et négligés. Grâce à la structure communautaire de cette initiative, nous comptons bien repérer les enfants à risque d'être maltraités ou négligés et leur famille et nous nous attendons à ce qu'ils reçoivent des services adaptés à leurs besoins. Les ministères gouvernementaux et le secteur privé de toute la province ont largement appuyé l'approche interministérielle et interinstitutions envers les enfants à risque.

ii) Normes, formation et approche multidisciplinaire

Protocoles interministériels

L'élaboration de protocoles, ainsi que la formation et la communication les concernant dans les ministères gouvernementaux pertinents sont demeurées une responsabilité essentielle du Comité interministériel sur la violence familiale en 1997-1998. Dans cet objectif, des sous-comités ont continué de travailler à l'élaboration de protocoles (adultes victimes de mauvais traitements) tandis que d'autres se sont consacrés à la formation sur les protocoles (enfants victimes de mauvais traitements) ou à la mise à jour de protocoles (enregistrements au magnétoscope).

Protocoles – enfants victimes de mauvais traitements

Nous avons mis sur pied un comité pour élaborer le deuxième volet de formation sur les *Protocoles – enfants victimes de mauvais traitements* Nous élaborerons et réaliserons un vidéo de trente minutes qui sera utilisé dans le cadre d'une séance de formation d'une demi-journée sur ces protocoles.

Protocoles relatifs aux adultes victimes de mauvais traitements

Nous avons fait l'ébauche des *Protocoles relatifs aux adultes victimes de mauvais traitements* et nous l'avons transmise aux ministères membres du Comité, aux fins de consultation et de rétroaction. Au début de 1998, nous avons commencé l'élaboration d'un plan de formation qui devait inclure tous les représentants des ministères gouvernementaux dans le but de donner de la formation sur les protocoles à l'automne 1998.

Protocoles relatifs à l'enregistrement au magnétoscope des témoignages des enfants victimes de mauvais traitements

Nous avons constitué un comité composé de représentants des ministères de la Santé et des Services communautaires, de la Justice et du Solliciteur général pour réviser et mettre à jour les *Protocoles relatifs à l'enregistrement au magnétoscope des témoignages des enfants victimes de mauvais traitements*. Il faut procéder à des révisions pour que les protocoles correspondent à la loi actuelle et aux modalités d'enregistrement sur magnétoscope des déclarations d'enfants maltraités. Nous avons obtenu de la rétroaction régionale auprès des représentants des ministères et du personnel des bureaux locaux sur les modifications recommandées pour les Protocoles. Nous avons également mis sur pied un comité de formation pour élaborer de la formation relative aux protocoles révisés.

iii) Sensibilisation de la population aux mauvais traitements envers les enfants

Le premier ministre Ray Frenette a proclamé le mois de novembre mois de la prévention de la violence familiale. Toute une série d'événements ont eu lieu partout dans la province pour illustrer le mois.

Directive 701 ; ministère de l'Éducation

Au printemps 1997, on a offert de la formation sur la Directive 701 intitulée *Directive pour la protection des élèves du système scolaire public contre les cas d'inconduite de la part des adultes (Directive pour la protection des élèves – 701)* aux directeurs d'école de toute la province. Par la suite, à l'automne 1997, ces derniers ont donné de la formation à leur personnel sur la Directive 701. Le ministère de l'Éducation offrira une formation continue sur cette directive.

Voici l'objet de la Directive 701 :

- Protéger les élèves du système scolaire public contre le comportement violent des adultes qu'ils peuvent subir en tant qu'élèves, et notamment les sévices, les atteintes sexuelles, la violence physique et la discrimination.
- Éliminer les comportements violents grâce à la prévention et à une intervention efficace.
- Définir des normes de comportement acceptables pour les adultes qui ont la responsabilité d'élèves du système scolaire public.

CONTRÔLE ET ÉVALUATION DES STRATÉGIES

Nous avons distribué aux membres du Comité interministériel sur la violence familiale les résultats d'un sondage provincial sur la violence familiale. Le sondage comportait des questions sur la composition et la préoccupation essentielle des comités provinciaux sur la violence familiale dans tout le Canada.

Les renseignements obtenus prouvaient que les provinces de tout le pays faisaient preuve de la même détermination au sujet du problème de la violence familiale.

PARTENARIATS COMMUNAUTAIRES

Partenariat communautaire

Le ministère de la Santé et des Services communautaires a fourni 25 000 $ à l'initiative de partenariat communautaire, conformément aux dispositions de l'entente de financement triennal. Ce montant représentait la continuation du soutien, à un niveau de financement réduit, pour la troisième et dernière fois. Le projet a commencé à prendre des mesures pour s'assurer un financement privé afin de subvenir à ses besoins à long terme.

PLANIFICATION POUR 1998-1999

Le plan, tel qu'il est défini dans le plan d'action triennal pour 1996-1999, indique le travail que le Comité est en train d'accomplir. Le plan d'action, dont la prévention, la formation, la sensibilisation, l'intervention, la coordination et le partenariat constituent les secteurs de résultats essentiels, demeure un cadre de travail pour le Comité interministériel sur la violence familiale.

En 1998-1999, le sous-comité poursuivra très activement le travail déjà en cours du deuxième volet – formation sur les enfants victimes de mauvais traitements, formation sur les adultes victimes de mauvais traitements et autres composantes mentionnées dans le plan d'action (1996-1999).

L'année 1998-1999 apportera de nouvelles possibilités alors que le Comité interministériel sur la violence familiale continue de travailler avec les ministères, qui en sont membres, à accroître la sensibilisation aux questions de violence familiale et à promouvoir une approche globale et bien établie de la violence familiale au Nouveau-Brunswick.